



CTM AUDIO DU 6 AVRIL 2020

DECLARATION UNITAIRE CGT-FO-UNSA-CFDT-FSU

Nous nous réunissons aujourd'hui, après 3 semaines de confinement, en comité technique ministériel de crise. Il aura fallu l'insistance de l'ensemble des organisations syndicales pour que cette réunion téléphonique se tienne, alors que les sujets de compétence du CTM dans cette crise sont nombreux.

Il est temps, d'ailleurs, que les membres de cette instance soient tenus régulièrement informés de l'évolution de cette crise: si l'on mesure au travers de cette crise toute l'utilité des CHSCT et la nécessité de leur maintien à tous les niveaux, y compris du CHSCTM, le CTM a vocation à être consulté et informé dans les matières relevant de sa compétence.

Attention, nous disons bien CTM de crise, uniquement pour la gestion de la crise. Le reste, comme dirait la ministre Borne, on s'en reparlera après.

Sans entrer dans le détail de ce que chacune des organisations pourra vous porter dans la suite des débats, nous tenons en introduction à vous rappeler notre opposition unanime à la reprise des chantiers dans les DIR.

Ici comme dans tous les services du ministère, établissements publics ou services interministériels, la reprise du travail pour les activités non essentielles n'est pas à l'ordre du jour ! Pour nous, il n'est pas question de faire courir le risque d'une contagion et de ses conséquences aux agents de nos ministères, pour des raisons purement économiques !

Le mot d'ordre est toujours le même : RESTEZ CHEZ VOUS ! Et pour encore un certain temps.

Cela s'applique donc également aux agents placés sous la responsabilité de nos ministres !

Seuls les personnels dont l'activité est essentielle et non télétravaillable doivent continuer leur activité sur site, avec des moyens de protections adaptés. La priorité est donc de définir les activités essentielles et d'assurer les protections nécessaires et INDISPENSABLES des agents comme vous en avez l'obligation !

Si nous prenons acte de l'inscription à notre demande des autres points à l'ordre du jour (arrêt des réformes et restructurations, paies, mobilité, entretiens professionnels, CDD, retraites), nous attendons aujourd'hui des réponses concrètes pour répondre aux inquiétudes formulées par les personnels. Avec un point complémentaire que nous souhaitons soulever ici: en cette période particulière de confinement, comment allez-vous mettre en œuvre l'axe 5 du protocole d'accord en termes de prévention et de signalement des violences familiales ?

Enfin, les conditions du télétravail imposées dans les circonstances que nous traversons à plus de 60% des personnels, devront rester exceptionnelles, et nous vous demandons au minimum de faire respecter les garanties collectives en vigueur, notamment concernant le droit à la déconnexion, les horaires et amplitudes de travail, l'utilisation du matériel personnel, etc.